



## VOS LETTRES

## Potentiel réflexif menacé

ÉMISSIONS RELIGIEUSES • Ce lecteur revient sur la récente annonce de suppression de plusieurs rendez-vous sur la RTS.

Une certaine pensée économique guide à nouveau la conduite à adopter: il faut supprimer certaines émissions «religieuses» de la RTS afin d'économiser. «Economiser» est un verbe majeur pour qui veut affaiblir notre potentiel réflexif. En réalité, cet objectif est partagé par de nombreux groupes et individus, dont l'existence même dépend de l'affaiblissement de la pensée critique au niveau des institutions.

Côté politique, Adrian Amstutz (UDC) s'attaquait il y a quelques mois à la légitimité des sciences humaines et sociales dans le monde universitaire comme si les penseurs du social ne servaient pas à grand-chose. Or, il aura fallu l'intervention d'un philosophe dans une récente émission d'Infrarouge pour apprendre à Céline Amaudruz (UDC) que pensée et réflexion relevaient bien de l'action!

Tout en diminuant l'offre spécifique touchant au débat religieux, les représentants médiatiques, lorsque l'actualité s'y prête, invitent paradoxalement les sociologues et historiens des religions face aux instigateurs de la peur et de la méconnaissance des autres.

Effacer de l'espace public la réflexion autour des relations entre religion et société (réflexion portée par des disciplines aussi riches et variées que l'histoire, la philosophie, la sociologie, l'anthropologie sociale ou encore les humanités), c'est à mon sens se priver de ressources pouvant, à leur échelle et grâce à leurs différences, réduire le risque de la radicalisation politique et religieuse. Gardons alors à l'esprit cette question: quels sont les risques lorsqu'une société se prive de son potentiel réflexif?

GUILLAUME CHATAGNY, Riaz

## Aller simple pour Pyongyang!

A ceux qui déplorent le coûteux second tour au Conseil des Etats, M. Leimgruber («LL» du 19.11) conseille de se rendre à Pyongyang! Cela est très intéressant. Comme par hasard, quel politicien fribourgeois membre de l'UDC a-t-il déjà effectué un tel trajet en 2012 (mais avec un ticket retour en poche)? Que peut-on en penser? Allait-il chercher des sources d'inspiration pour des tactiques politiques à appliquer en Suisse ou pour suivre un cours sur la manipulation des masses? Mystère...

Néanmoins, l'inverse est aussi imaginable: l'UDC pourrait déménager en Corée du Nord! Frontières imperméables, haut sens de l'identité nationale, pas de migrants ni d'étrangers, indépendance vis-à-vis de l'extérieur, armée nombreuse au budget illimité, population dévouée et

silencieuse, langue nationale unique et avec, pour couronner le tout, l'assurance d'être le premier (et unique) parti politique... En quelque sorte, un paradis sur terre pour politicien UDC.

Quoi qu'il en soit, la décision de l'UDC, probablement enivrée par ses succès récents, de provoquer un deuxième tour n'était pas appropriée; le peuple souverain avait clairement manifesté un désintérêt à une candidature UDC. De plus, le tour de passe-passe consistant à changer de candidat en chemin a très certainement été encore plus mal perçu par les électeurs. La renonciation à ce deuxième tour aurait servi d'une manière plus efficace l'UDC que cette votation alibi ne l'a fait. La modestie n'est, visiblement, pas innée.

VALENTIN BASSET, Fribourg

## L'immaturation des arnaqués

Votre article «Déferlante d'arnaques au faux PDG» («LL» 21.11) met en relief, une fois de plus, l'immaturation d'entreprises arnaquées ou en voie de tentative d'arnaque au PDG, lesquelles mettent en danger leur pérennité et des postes de travail. Causes multiples: manque de processus stricts, personnel mal formé, équipements mal protégés et trop permissifs vis-à-vis des utilisateurs... Voilà le cocktail faisant voie libre aux intrusions, les mots de passe n'étant qu'une petite partie de la solution. Quand j'ouvre le site de «La Liberté», ce sont déjà plusieurs «trackers» qui épient le moindre clic de souris (cf. ghostery). Alors que dire de la publication online des statuts d'entreprise, des informations livrées naïvement par le personnel sur les

sites de promotion professionnelle, sur les réseaux dits sociaux? Les arnaqueurs ont encore un magnifique avenir en agrégeant aisément les informations, internet étant un eldorado!

Au plan des relations avec l'extérieur, essentiellement pour les paiements - pour un centime ou un million - le constat est ahurissant, voire dramatique d'insouciance, parce que les opérations sont informatiquement et non humainement autorisées (double, voire triple feu vert vérifiés par un controlling implacable). A ce niveau, même le tout grand PDG-fondateur de la société doit montrer patte blanche. Cas contraire, il n'a rigoureusement rien compris et est un incompetent dangereux!

FRANÇOIS ETIENNE, Fribourg

## Allô? Non mais allô quoi...

Un service d'urgence pédiatrique 24 heures sur 24 à 2 fr. 99 la minute vient d'être ouvert à Fribourg grâce à la collaboration entre l'HFR et une société de consultation télé-médicale à Berne («LL» du 31 octobre). Oui, mais que penser quand un enfant respire vraiment très mal, qu'on appelle pour savoir si on doit le montrer à l'hôpital, que la dame au bout du fil l'entend respirer et que l'appel est coupé, dévié sur un répondeur qui informe

que l'appel est passé en dehors des heures d'ouverture?

Ça raccroche, on rappelle et rappelle encore avec pour résultat toujours le même message! On a le temps de s'habiller, de partir pour l'hôpital alors que dix minutes plus tard l'opératrice nous rappelle enfin et invoque un problème technique... Je trouve cela un peu léger de la part d'un service d'urgence payant!

CATHERINE JORDAN, Fribourg

## ARRÊT SUR IMAGE



La statue de la Pleureuse lors de la minute de silence après les attentats de Paris. Fribourg, le 16 novembre 2015. CHARLY RAPPO

## OPINION

## Le TIG est mort... Vive le TIG?

NICOLAS QUELOZ\*

Merci à «La Liberté» pour le très bon dossier «Payer sa mauvaise conduite par le travail» (17.11). Il permet de mieux faire connaître la valeur du TIG (travail d'intérêt général) comme sanction pénale. Et bravo à toutes les personnes et institutions qui, dans notre canton, s'impliquent efficacement pour en assurer la mise en œuvre avec succès!

Le TIG a été introduit le 1<sup>er</sup> janvier 2007 comme l'une des peines principales du Code pénal suisse, pour servir d'alternative constructive aux courtes peines de détention (jusqu'à six mois). Selon l'expression du Tribunal fédéral, le TIG est devenu une peine «restrictive de loisirs», puisqu'il est accompli par des condamnés en dehors de leur temps de travail habituel. Et le canton de Fribourg, nous pouvons en être fiers, s'est montré dès 2007 un pionnier du TIG puisqu'il a toujours été en tête des cantons qui appliquent effectivement le TIG comme peine principale à titre de condamnation. Ainsi par exemple, en 2014, la justice pénale du canton de Fribourg a été la source de 57%

de toutes les peines de TIG prononcées en Suisse. Les deux grands avantages du TIG sont qu'il est une peine réparatrice (grâce au travail fourni au service de la collectivité) et, de ce fait, qu'il responsabilise la personne condamnée plus fortement qu'une peine pécuniaire ou qu'une peine de détention. Comme réaction à la petite délinquance, le TIG est donc la «reine des peines».

Malheureusement cette belle «fable» aura une fin toute proche. En effet, le 19 juin de cette année, le Parlement fédéral a adopté la révision du Code pénal suisse qui, notamment, va supprimer le TIG comme peine principale et réintroduire les courtes peines de détention (dès trois jours). Cette regrettable révision a été réclamée à grands cris, en particulier par les milieux politiques qui veulent plus de répression, ainsi que par la Conférence suisse des procureurs. Ainsi, dans le canton de Fribourg, pourtant grand défenseur du TIG, il s'agira de remplacer 1550 peines de TIG (sur 4896 condamnations pour des délits et des crimes en 2014, soit près du tiers des condamna-

tions)... par de courtes peines de détention (alors que le TIG en servait d'alternative depuis 2007)!

C'est non seulement un gâchis humain et social, mais aussi un gros gaspillage économique: une journée de travail au service de la collectivité est un «bonus» pour la société et certainement aussi pour le condamné; alors qu'une journée de détention coûte entre 300 et 500 fr. à la société et ne rapporte pas grand-chose à la personne condamnée. L'adage populaire dit: la loi est dure, mais c'est la loi! La loi est hélas inutilement dure quand le législateur perd la raison. Dernier espoir: au stade de l'exécution de la condamnation, le TIG demeurera comme peine de substitution. Ce sera l'autorité administrative (à Fribourg, le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons) qui, avec l'accord du condamné, pourra convertir la peine prononcée par la justice pénale en jours de TIG. Nous espérons ainsi que le réseau et les bonnes volontés mis en place dans notre canton ne seront pas démobilisés. I

\* professeur de droit pénal et criminologie, Université de Fribourg

## VOS LETTRES

## Il chante sa foi et son pays...

J'ai été très surpris et étonné à la lecture de l'article de «La Liberté» du 20 novembre, «Un chanteur un peu trop patriote». Une phrase, à l'appui de l'opposition à la venue du chanteur croate M. Perkovic - Thompson à Fribourg, associe la souffrance serbe pendant le régime oustachi et les événements de la guerre de libération après l'effondrement de l'ex-Yougoslavie.

Cette association laisse croire que les Serbes ont subi le joug des Croates lors de la dernière guerre alors que la communauté internationale a condamné les Serbes pour les attaques et les atrocités commises dans les Républiques d'ex-Yougoslavie (Vukovar, Srebrenica...). Est-ce que la France interdit aux chanteurs allemands de se produire sur son territoire au vu de la souffrance engendrée par la Seconde Guerre mondiale?

Et comment une partie de la diaspora serbe peut-elle tenter d'interdire ce concert, arguant que le chanteur croate serait un ultranationaliste faisant l'apologie du régime fasciste oustachi? Ce serait comme si un Suisse très fribourgeois, chrétien pratiquant, père de famille qui chante la Sarine, Saint-Nicolas, le Lac Noir... était considéré comme un extrémiste parce qu'il chante son pays, sa foi et son histoire.

J'invite donc les autorités fribourgeoises qui décideront de la venue ou non de ce chanteur de prendre en compte l'histoire de cet homme et de son pays. Je conseille en outre la lecture du livre «Le nettoyage ethnique. Documents historiques sur une idéologie serbe».

MATE SUSAC, Fribourg

## SOUVENIRS



Cavalcade de Fribourg, le 5 juin 1910. DR

## RÈGLES DU JEU

La rédaction rédige titre et introduction des textes. Elle se réserve le droit de raccourcir des textes trop longs en sauvegardant l'essentiel du message et d'adapter les passages peu clairs. Tous les textes publiés sont signés du nom de l'auteur.